

Arrêté N° MA-ART-2026-208

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, stationnement interdit et chaussée rétrécie, rue des Jardins, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp. TEIM)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de l'entreprise **TEIM (VIRE NORMANDIE, 14)**, dans le cadre de travaux de fouille et de tranchée sous accotement pour un branchement neuf individuel ENEDIS, rue des Jardins, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, du mercredi 09 septembre au vendredi 18 septembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, rue des Jardins :

- Le stationnement est interdit
- La chaussée est rétrécie



Article 2 : L'entreprise **TEIM** s'engage à mettre en place un dévoiement pour les piétons sur le trottoir opposé et de sécuriser l'espace public.

Article 2 : L'entreprise **TEIM** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : L'entreprise **TEIM** s'engage à informer les riverains sur l'avancée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le réseau de bus NOMAD,
- Les Voyages de l'Odon,
- L'entreprise **TEIM**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 21 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

p/o l'adjoint *Mme Martine Guin*
Une signature manuscrite et un sceau officiel de la commune des Monts d'Aunay. Le sceau est circulaire avec un blason au centre et le nom de la commune en français et en anglais.